

<https://enseignants.se-unsas.org/Un-site-d-information-pour-les-personnes-agees-et-leurs-proches>



# Un site d'information pour les personnes âgées et leurs proches

- Je suis... - Retraité-e -

Date de mise en ligne : lundi 31 août 2015

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

En préfiguration du projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, un site d'information et d'orientation pour les personnes âgées et leurs proches vient d'ouvrir : [www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

Ce site a vocation à fournir une information officielle et complète sur la perte d'autonomie, organisée en rubriques évoquant les situations les plus courantes (vivre à domicile, vivre ailleurs temporairement, choisir un hébergement...)

Les internautes y trouveront :

- un annuaire des services d'aide et de soins à domicile, des établissements médicalisés et des points d'information dédiés aux personnes âgées et à leurs proches ;
- un simulateur de calcul pour estimer le reste à charge mensuel des personnes hébergées en établissement spécialisé pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) après déduction des aides publiques ;
- des informations locales sur l'aide à l'autonomie grâce à des liens vers les sites web des départements.

Un bémol pour le SE-Unsa, les mêmes renseignements peuvent être accessibles via une plate-forme téléphonique, mais au tarif de 0,15 € par minute.

Le SE-Unsa attend le vote en deuxième lecture du projet de loi cité.

NB : actuellement, à 85 ans, 1 personne sur 5 est en perte d'autonomie et 4,3 millions de Français aident régulièrement un de leur proche, âgé de 60 ans ou plus, qui vit à domicile.